



Les mines abandonnées ne sont pas sécuritaires.

Faites attention aux **panneaux d'avertissement** et aux **zones clôturées**.

N'essayez pas de sauver quelqu'un ou de vous sauver vous-même. Appelez immédiatement le 911 pour obtenir de l'aide!



**Restez à l'écart!
Restez en vie!**

**Pour plus
d'information
sur les mines
abandonnées**



Veuillez consulter le site
ontario.ca/restezalecartrestezenvie

Nous contacter

Pour signaler une mine abandonnée ou pour toute question concernant une mine abandonnée :

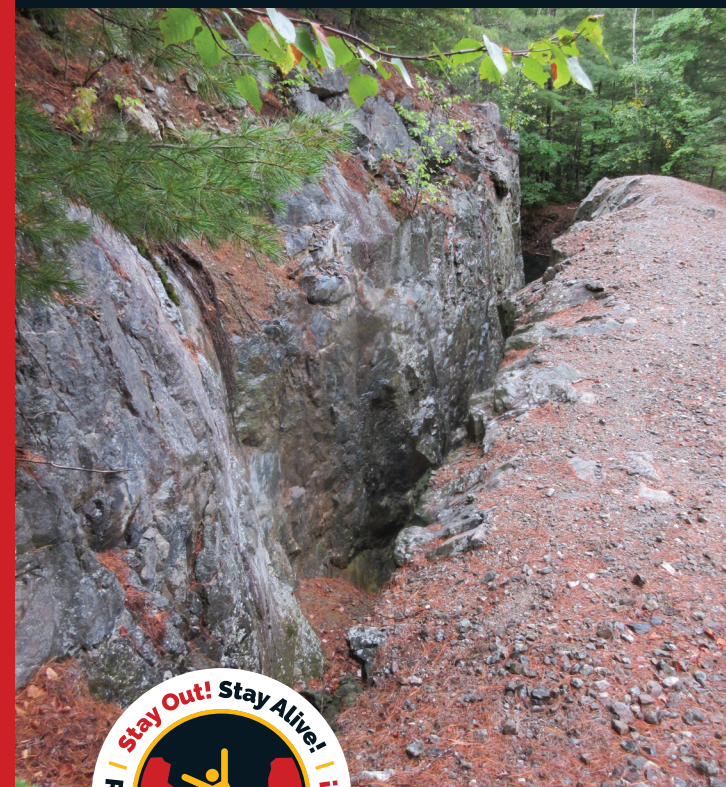
Coordonnateur du Programme de
réhabilitation des sites miniers
minerehab@ontario.ca

**Pour signaler une urgence dans
une mine abandonnée,
composez le 911.**



Mines abandonnées

**Restez à l'écart !
Restez en vie !**



Ontario 



Soyez prudents!

Presque toutes les régions de l'Ontario ont contribué à l'héritage minier de la province au cours des deux derniers siècles. Il y a des milliers de sites miniers abandonnés en Ontario. Beaucoup sont difficiles à voir parce qu'ils ne sont pas clôturés ou ne sont pas signalés. **Soyez prudent!**



4 600

Nombre
approximatif de
sites miniers abandonnés
dans la province.

Dangereux, trompeur et mortel!

S'introduire sur un site minier abandonné **peut être mortel**. Les dangers liés aux mines peuvent être difficiles à identifier en raison des différentes méthodes d'exploitation souterraine utilisées en Ontario.

Les mine abandonnée peuvent présenter de nombreux dangers, notamment :



Les mines peuvent sembler abandonnées, mais ces sites peuvent appartenir à une personne ou une entreprise.

Entrée interdite!



Les mines peuvent sembler abandonnées, mais ces sites peuvent appartenir à des particuliers ou à une entreprise.

Vous pouvez être reconnu coupable d'un délit en vertu de la *Loi sur l'entrée sans autorisation* ou faire l'objet de poursuites pénales si vous êtes trouvé ou secouru sur un site minier abandonné. Le coût des opérations de sauvetage peut être à votre charge.



Poursuite pénales!

Vous pouvez être reconnu coupable d'une infraction à la loi provinciale et faire l'objet de poursuites pénales si vous enlevez des outils, de l'équipement, des matériaux de construction et tout autre article d'un site minier abandonné. Quiconque altère, détruit, enlève ou détériore des travaux de réhabilitation effectués en vertu de la Loi sur les mines sans l'accord écrit du ministre de l'Énergie et des Mines est passible de :

- une amende pouvant aller jusqu'à 500 000 \$
- une condamnation à une peine d'emprisonnement d'une durée maximale d'un an
- les deux.